

Avertissement pour des concerné-e-s : Expulsion en charter de l'Autriche

Si tu pouvais être affecté-e par cette expulsion en charter, nous te conseillons d'être prudent. En plus, nous te prions de partager cette information avec ta famille, tes proches et autres personnes qui pourraient être affectées.

Qui pourrait être concerné-e par une expulsion de masse :

- Toutes les personnes auxquelles on a refusé le droit à l'asile.
- Les personnes vivant en Autriche sans titre de séjour.
- Le risque pour une personne est plus élevé si elle a déjà reçu un ordre de quitter l'Autriche.
- Si on a eu des problèmes avec la police autrichienne, des dénonciations ou des procès juridiques, cela peut encore élever le risque d'expulsion. Cependant, même les personnes ayant jamais eu des problèmes de telle sorte sont affectées.

Situations de haut risque de détention en vue de l'expulsion :

- Si une personne doit se présenter régulièrement à une poste de police. Cela est appelé "gelinderes Mittel".
- Pour des personnes qui sont menacées par une expulsion, être soumise à un contrôle au faciès est particulièrement dangereux. Ces contrôles ont souvent lieu à des endroits spécifiques, comme dans et autour des gares et à certains "points chauds" comme les stations de la ligne U6. Il est important d'en être conscient, surtout avant une expulsion de masse.
- L'adresse officiellement déclarée d'une personne est l'endroit où la police va la chercher en premier.

Avertissement pour des concerné-e-s : Expulsion en charter de l'Autriche

Si tu pouvais être affecté-e par cette expulsion en charter, nous te conseillons d'être prudent. En plus, nous te prions de partager cette information avec ta famille, tes proches et autres personnes qui pourraient être affectées.

Qui pourrait être concerné-e par une expulsion de masse :

- Toutes les personnes auxquelles on a refusé le droit à l'asile.
- Les personnes vivant en Autriche sans titre de séjour.
- Le risque pour une personne est plus élevé si elle a déjà reçu un ordre de quitter l'Autriche.
- Si on a eu des problèmes avec la police autrichienne, des dénonciations ou des procès juridiques, cela peut encore élever le risque d'expulsion. Cependant, même les personnes ayant jamais eu des problèmes de telle sorte sont affectées.

Situations de haut risque de détention en vue de l'expulsion :

- Si une personne doit se présenter régulièrement à une poste de police. Cela est appelé "gelinderes Mittel".
- Pour des personnes qui sont menacées par une expulsion, être soumise à un contrôle au faciès est particulièrement dangereux. Ces contrôles ont souvent lieu à des endroits spécifiques, comme dans et autour des gares et à certains "points chauds" comme les stations de la ligne U6. Il est important d'en être conscient, surtout avant une expulsion de masse.
- L'adresse officiellement déclarée d'une personne est l'endroit où la police va la chercher en premier.

Comment tu peux éviter une expulsion :

- Sois conscient des risques (regardes les points en haut de page)
- Tiens au courant ton avocat-e, tes ami-e-s, ta famille etc. si tu es menacé-e par une expulsion. Ainsi, ils peuvent te soutenir au cas d'arrestation.
- Si tu dispose de nouvelles informations sur les dangers du pays duquel tu t'es enfui-e ou de nouvelles preuves, tu peux faire de nouveau une demande d'asile.
- Si tu souffres des maladies physiques ou psychiques graves, laisses-toi les attester par un-e médecin-e et présentes ces preuves comme argument contre ton expulsion.
- Si tu étais arrêté-e, tu as le droit à un appel pour informer ton avocat-e ou quelqu'un d'autre.
- Dans un avion de transport de passagers il y a plusieurs options pour essayer d'empêcher une expulsion. Demande à parler avec la/le pilote, ne t'assois pas et résistes physiquement si possible. Mais tout cela ne s'applique pas aux vols en charter.
- Certaines personnes étaient libérées de détention à cause d'une situation médicale critique, comme durant ou après une grève de faim. Mais sois conscient du fait qu'une grève de faim puisse être très dangereuse. Chaque personne doit décider soi-même des moyens de résistance possibles pour elle.

En général : Ne caches pas que tu sois en danger d'être expulsé-e. Parles avec d'autres gens, organisez-vous contre les expulsions !



Comment tu peux éviter une expulsion :

- Sois conscient des risques (regardes les points en haut de page)
- Tiens au courant ton avocat-e, tes ami-e-s, ta famille etc. si tu es menacé-e par une expulsion. Ainsi, ils peuvent te soutenir au cas d'arrestation.
- Si tu dispose de nouvelles informations sur les dangers du pays duquel tu t'es enfui-e ou de nouvelles preuves, tu peux faire de nouveau une demande d'asile.
- Si tu souffres des maladies physiques ou psychiques graves, laisses-toi les attester par un-e médecin-e et présentes ces preuves comme argument contre ton expulsion.
- Si tu étais arrêté-e, tu as le droit à un appel pour informer ton avocat-e ou quelqu'un d'autre.
- Dans un avion de transport de passagers il y a plusieurs options pour essayer d'empêcher une expulsion. Demande à parler avec la/le pilote, ne t'assois pas et résistes physiquement si possible. Mais tout cela ne s'applique pas aux vols en charter.
- Certaines personnes étaient libérées de détention à cause d'une situation médicale critique, comme durant ou après une grève de faim. Mais sois conscient du fait qu'une grève de faim puisse être très dangereuse. Chaque personne doit décider soi-même des moyens de résistance possibles pour elle.

En général : Ne caches pas que tu sois en danger d'être expulsé-e. Parles avec d'autres gens, organisez-vous contre les expulsions !

